Fiche de Données de Sécurité

Nu-Kleen Parts

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:5
Date de version:11/01/2023
Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Nu-Kleen Parts
N° d'article (utilisateur)	:	10729 /10730 /12267
Numéro UFI	:	RP7M-V3N2-Q00J-X46X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Dégraissant pour fontaine de nettoyage
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: InnuScience Deutschland GmbH Rue: Gleiwitzer Straße 5b Code postal/Ville: 55131 Mainz Pays: Allemagne Téléphone: +49 0 6131 6964340 Fax: +49 0 6131 6964342 Site web: https://innuscience.com/de/ Email: info.de@innuscience.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Classification	Mentions de danger (H)	
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Attention
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter un équipement de protection des yeux
Mises en garde - Réponse	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.
Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.
Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés N° CAS: 68603-25-8 N° EC: Polymère N° INDEX: N° REACH: exempté, polymère	1.0% ≤C< 3.0%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H318 : Provoque des lésions oculaires graves.	-	-

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon. Remplacer les vêtements contaminés et trempés.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO_2)
Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).
Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Elimination des déchets : voir la section 13.
Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Lunettes conforme à la norme européenne EN 166
Protection de la peau	:	Protection des mains: En cas de contact prolongé avec les mains, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques et conformes à la norme EN ISO 374-1. Des gants en nitrile sont recommandés. Sélectionner un temps de passage > 480 min, une épaisseur du gant ≥ 0.4 mm. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non applicable
Point de fusion/point de congélation :	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	95 - 100°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Le mélange n'est pas inflammable
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH :	11.0 - 11.5
Viscosité cinématique:	< 10 cSt
Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.01 - 1.03
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible

9.2. Autres informations

Aucune autre donnée disponible.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.
La couleur du produit peut changer avec le temps, mais sans impact sur sa performance.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Entreposer loin des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

11.1.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Espèce : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Formule d'additivité

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale.

Substances

Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

Espèce : Rat
Sexe : Femelle
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	616	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme ayant un faible potentiel toxique par voie orale.

11.1.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Espèce : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Formule d'additivité
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Substances

Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

Espèce : Lapin
Sexe : Femelle
Directives : OCDE 402
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	5660	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

11.1.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange
Le mélange n'a pas été testé.

Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Voie d'administration	:	inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur	:	1
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	8	mg/L

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.

11.1.4. Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour la peau.

Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)
Un bref contact peut provoquer une irritation modérée de la peau accompagnée d'une rougeur locale.

11.1.5. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur le mélange
Le mélange provoque une sévère irritation des yeux.

Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)
Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes pouvant entraîner une altération permanente de la vision, voire la cécité. Des brûlures chimiques peuvent survenir.

11.1.6. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.
Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)
La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

11.1.7. Mutagénicité sur les cellules germinales

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.
Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)
La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

11.1.8. Cancérogénicité

Données sur le mélange
Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérigènes.
Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)
La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

11.1.9. Toxicité pour la reproduction

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances

Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

La substance n'a pas été considérée tératogène.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

La substance n'est pas classée.

11.1.11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

La substance n'est pas classée.

11.1.12. Danger par aspiration

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

La substance n'est pas classée.

11.1.13. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique court terme

Données sur le mélange

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50 calculée:	> 100	mg/L

Remarques : Le mélange n'est pas classé selon le règlement de référence.

Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)
Animaux/Catégorie : Poisson
Espèce : Pimephales promelas
Durée du test : 96
Unité : heure
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	13.3	mg/L

Animaux/Catégorie : Crustacés
Espèce : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heure
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50:	12.3	mg/L

Animaux/Catégorie : Micro-organismes
Espèce : Bactérie
Durée du test : 16
Unité : heure
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CI50:	200 -770	mg/L

Remarques : La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation
Données sur le mélange
Le mélange n'a pas été testé.

Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)
Inoculum : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 301F
Durée du test : 28
Unité : journée

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Formation de CO2 (% de la valeur théorique	> 60	%

Remarques : La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)
Données sur le mélange
Le mélange n'a pas été testé.

Substances
Alcools, C8-10, éthoxylés propoxylés (CAS: 68603-25-8)

Espèce	:	Pimephales promelas
Directives	:	Pas de données disponibles
Log kow	:	2.08 (estimé)

Bioconcentration factor (BCF)
-

Remarques : La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le mélange n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Codes déchet

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR, IMDG, IATA

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) : < 5% agents de surface non ioniques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création :	11/01/2023
Date de version :	11/01/2023
Date d'impression :	11/01/2023

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.
Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.